

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 février 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

ON CRITIQUE LES ACTIVITÉS DE CERTAINS MEMBRES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, malheur au Canada si le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) se sert de l'argent des contribuables pour lancer une chasse aux sorcières à ses fins personnelles!

Le parti libéral et ses larbins ont démontré que rien ne les arrête quand il s'agit d'étaler au grand jour une correspondance privée, de jouer de sales tours, de se livrer à des dissimulations et à des attaques personnelles, de constituer une caisse noire à des fins politiques et d'ourdir des complots, et qu'ils ne reculent devant aucune turpitude.

Les hommes et les femmes désespérés adoptent des tactiques désespérées. La corruption au sein du parti libéral a atteint un tel point que même ses propres membres en ont été révoltés lors de leur dernier congrès, et c'était avant la fameuse excursion de Washington. Les protagonistes dans l'affaire Watergate ont l'air des anges à côté des membres du cabinet du premier ministre. Qui plus est, les autres députés libéraux sont à blâmer, car ils ferment les yeux sur ces tactiques et n'y peuvent rien. Ils vont nous léguer un triste héritage, car ils ont porté atteinte aux principes démocratiques.

* * *

L'EMPLOI

LA SUBVENTION ACCORDÉE À COVENANT HOUSE, À TORONTO—
ON AVOUE AVOIR FOURNI DE L'AIDE

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, selon le harsard d'hier, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a parlé de questions de moralité. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que la plus grossière immoralité consiste en ce que des députés une fois avertis de problèmes graves ne fassent rien pour les résoudre.

J'ai été avertie du grave problème des enfants de la rue par un article intitulé «Une bombe sociale est amorcée sur la rue Yonge», paru dans le *Star* du dimanche 16 octobre 1983, et j'ai cherché une solution. Mais cela m'attire maintenant les foudres des conservateurs.

Par conséquent, pour avoir aidé, directement ou indirectement, à fournir logement et pension à des jeunes délinquants de tout le Canada—*mea culpa*; pour avoir ainsi osé empiéter sur le paisible fief de Rosedale—*mea culpa*; pour avoir directement ou indirectement créé des emplois parrainés par l'archidiocèse catholique de Toronto—*mea maxima culpa*.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LES ACTIVITÉS DE CERTAINS MEMBRES—ON DEMANDE DES
ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, de toute évidence, les agents qui travaillent en coulisse au cabinet du premier ministre (M. Trudeau) fouillent dans nos goussets et utilisent leur caisse électorale pour créer des emplois d'espions au cabinet du premier ministre. Cette façon d'agir n'est pas digne d'un régime démocratique ni d'un gouvernement représentatif ni du Canada que je connais et que j'aime.

Les gaspilleurs qui travaillent en coulisse au cabinet du premier ministre tentent d'inventer de nouvelles façons de s'attaquer aux députés. La semaine dernière, le premier ministre lui-même a tenté de me dénigrer devant ma famille, mes amis et mes électeurs en disant que j'étais un député de deuxième ordre et que j'inventais des citations de toutes pièces. Si je figure sur la liste noire du premier ministre, que ces gaspilleurs occultes et ces agents secrets de son cabinet tentent de m'attaquer. Il incombe aux députés de défendre notre régime démocratique. Laissons les Canadiens en juger. Il nous faut des élections maintenant. Les quatre années sont écoulées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MALAWI—ON DEMANDE DE COMMUER LA PEINE CAPITALE
IMPOSÉE À L'ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE ET À SON
ÉPOUSE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour demander à tous les députés de se joindre à moi pour prier le président à vie du Malawi de commuer les sentences de mort prononcées contre l'ancien ministre de la justice et procureur général du Malawi, Orton Chirwa et sa femme Vera.

M. et M^{me} Chirwa ont été déclarés coupables de trahison par le tribunal traditionnel régional en juillet 1982 alors qu'ils protestaient de leur innocence. Ils ont interjeté appel auprès du Tribunal traditionnel national qui a confirmé le verdict du tribunal d'une juridiction inférieure. Les représentants d'Amnesty International ont déclaré que la procédure de ces tribunaux n'est pas du tout conforme aux normes juridiques universellement reconnues. Ils entendent saisir de cette affaire la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au cours de la présente session. Cependant, la seule instance à laquelle les époux Chirwa pourraient encore s'adresser au Malawi demeure Son Excellence le docteur Banda, président à vie. J'exhorte donc les députés à prier Son Excellence le docteur Banda d'user du pouvoir de clémence qui est sien en tant que président à vie pour commuer la sentence de M. et à M^{me} Chirwa pour des raisons humanitaires.